



Acte rendu exécutoire après dépôt
En préfecture du
Et publication en mairie du

11.9.2015
11.9.2015

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2015 À 18H00

L'an deux mille quinze, le neuf septembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-cinq août, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire

- **Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Florian VIALLA, Madame Gisèle AMEDO, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI

Absents avec procurations :

- Madame Juliana CHICHMANIAN donne procuration à Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI
- Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur le Maire
- Madame Marie ADAMO-BRONSONE donne procuration à Monsieur Jean-Paul GEAY
- Madame Isabelle PALAZZOLI donne procuration Madame Anne RAINAUD
- Monsieur Bernard REBUFFEL donne procuration à Madame Catherine BARRAJA
- Monsieur Cédric CIRASA donne procuration à Madame Marie-Paule ZANOTTI

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance

1/ OBJET : CHOIX DU DELEGATAIRE POUR LE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - EXPLOITATION DE SOUS-TRAITE DE CONCESSION DE PLAGE NATURELLE (UN LOT) SUR LA COMMUNE DE VILLEFRANCHE-SUR-MER

Monsieur Le Maire expose à ses collègues,

Vu la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, notamment en ses articles 38 et suivants, reprise aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Locales,

Vu le budget de la commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2014 autorisant Monsieur le Maire à la lancer la procédure de délégation de service public pour l'exploitation de sous-traité de concession de plage naturelle sur la commune de Villefranche sur mer,

Vu les avis d'appel public à la concurrence publiés respectivement les 22 janvier 2015 et 29 janvier 2015 dans le journal Nice Matin et la revue spécialisée « l'Hôtellerie Restauration »,

Vu le procès – verbal de la réunion de la commission de délégation de service public du 23 mars 2015 sur l'admission des candidatures,

Vu le procès – verbal de la réunion de la commission du 3 juin 2015 concernant le rapport d'analyse des offres,

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire en date du 13 juillet 2015 et ses annexes,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée municipale de se prononcer sur le choix du délégataire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'exploitation avec le candidat retenu,

Il leur propose :

- D'APPROUVER le choix du délégataire proposé par Monsieur le Maire,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat d'exploitation ci-annexé pour une durée de 7 ans et neuf mois et demi.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE

 Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives